



DECISION N°.....**000051**...../ONIES/2026 du .....**08 MAI 2026**.....  
portant attribution de la Lettre Commande après Avis de sollicitation à  
manifestation d'intérêt N°01/ASMI/ONIES/2026 du 27 MARS 2026 pour la  
sélection de consultants individuels susceptibles de procéder à la rédaction des  
préalables et à l'accompagnement de l'ONIES dans l'élaboration de son plan  
stratégique

### L'Administrateur,

- Vu** Le Décret N°2022/384 du 17 août 2022 portant création, organisation et fonctionnement de l'Office National des Infrastructures et des Equipements Sportifs ;
- Vu** Le décret N° 2023/073 du 06 Février 2023 portant nomination de l'Administrateur de l'Office National des Infrastructures et Equipements Sportifs
- Vu** le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** de l'Avis de sollicitation à manifestation d'intérêt N°01/ASMI/ONIES/2026 du 27 MARS 2026 pour la sélection de consultants individuels susceptibles de procéder à la rédaction des préalables et à l'accompagnement de l'ONIES dans l'élaboration de son plan stratégique ;
- Vu** le rapport du Comité Ah doc constitué par Note de Service N° 0064/N/ONIES du 20 Avril 2026.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La consultante, *MEFIRE Madeleine*, TEL 699 96 88 72, email : *madeleinemefire@yahoo.fr* est attributaire de la lettre commande relative Avis de sollicitation à manifestation d'intérêt N°01/ASMI/ONIES/2026 du 27 MARS 2026 pour la sélection de consultants individuels susceptibles de procéder à la rédaction des préalables et à l'accompagnement de l'ONIES dans l'élaboration de son plan stratégique pour un montant de trente *millions (30 000 000) francs CFA TTC et un délai d'exécution de trois (03) mois.*

**Article 2** : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Fait à Yaoundé, le 08 MAI 2026

### Ampliatiions :

- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- Archives/Chrono

Le Maître d'Ouvrage



*François Félix EWANE*



COMMUNIQUE N° **0075** /ONIES/2026 du **08 MAI 2026**  
portant publication du résultat de l'Avis de sollicitation à manifestation d'intérêt  
N°01/ASMI/ONIES/2026 du 27 MARS 2026 pour la sélection de consultants  
individuels susceptibles de procéder à la rédaction des préalables et à  
l'accompagnement de l'ONIES dans l'élaboration de son plan stratégique

**FINANCEMENT : Budget de fonctionnement 2026**  
**IMPUTATION : 61310**

L'Administrateur de l'Office National des Infrastructures et Equipements Sportif (ONIES), Maître d'Ouvrage, porte à la connaissance des candidats ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que Madame **MEFIRE Madeleine**, **TEL 699 96 88 72**, **email : madeleinemefire@yahoo.fr** a été déclarée attributaire de la lettre commande relative à ladite consultation pour un montant de **trente millions (30 000 000) francs CFA TTC** et un **délai d'exécution de trois (03) mois**.

La consultante retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre attache des services techniques du Maître d'Ouvrage au Pool technique N°1 sis à l'immeuble siège de l'ONIES à Mfandena pour la suite de la procédure.

Au terme de l'analyse des offres, le consultant **OYONO Simplicie** a été éliminé pour **offre administrative non conforme**.

Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été retenu est prié de passer retirer ses offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Yaoundé, le **08 MAI 2026**

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP
- CIPM
- Archives/Chrono

Le Maître d'Ouvrage



**François Félix EWANE**